

Séance du Conseil général du 20 septembre 2021

5. Réponse à la motion 2021/02 « Ecoles »

Réponse du Conseil communal

Le 21 juin 2021, le Conseil général a refusé le crédit-cadre de CHF 19'751'500.00 pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire à Malleray et la rénovation des collèges existants à Malleray et Bévilard. Dans la foulée, une motion interpartis munie de 26 signatures a été déposée, avec ces demandes :

a) Reprise immédiate du projet, avec pour objectif de présenter un projet révisé au vote au Conseil général avant fin 2021 (au plus tard 31 mars 2022)

b) Reconstitution d'un groupe de travail restreint, capable de reprendre le leadership sur le projet et d'agir rapidement et de manière pragmatique et non bureaucratique

c) Limitation du budget total du projet à un plafond de CHF 13'000'000.00

d) Préservation de la variante 6.

Le Conseil communal constate qu'il dispose ainsi d'une ligne claire. Du fait que la motion a été signée par la quasi-totalité des conseillers généraux et que ladite motion demande « une reprise immédiate du projet », l'exécutif n'a pas attendu la séance du législatif du 20 septembre 2021 et l'acceptation formelle de la motion par le Conseil général pour remettre l'ouvrage sur le métier. Il a ainsi constitué un groupe de travail, qui s'est réuni pour la première fois le 11 août 2021. Les objectifs fixés par la motion ont été repris dans leur intégralité.

Le groupe de travail s'est scindé en plusieurs sous-groupes, chacun d'entre eux s'attachant à un pan du projet. Toutes les hypothèses réalistes sont abordées et travaillées.

Composition du groupe de travail :

Pierre-Michel Raetzo : conseiller communal en charge des Ecoles, coordination du groupe de travail

Nadine Graber : conseillère communale en charge des bâtiments

Sébastien Blanchard : conseiller général, spécialiste en bâtiments

Marc Utermann : conseiller général, président de la commission d'Ecole primaire

Manuel Hennet : responsable des services techniques, interface avec l'administration

Monica Macary : directrice de l'Ecole primaire, spécialiste pédagogie école

Djamila Bartlomé : directrice de l'EJC, spécialiste pédagogie EJC

L'ensemble des participantes et participants sont conscients du défi proposé et l'abordent avec toute la motivation nécessaire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la motion.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL